



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION Règlement 780-22

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, le premier projet du règlement suivant :

Règlement 780-22 *Règlement relatif aux usages conditionnels*

Ce règlement vise à permettre, à l'intérieur de zones ciblées sur le territoire de la ville de Saint-Raymond, l'implantation de certains usages répondant à certaines conditions, en tenant compte des particularités du milieu où l'usage sera exercé et de façon à assurer sa compatibilité avec le milieu environnant.

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 13 février 2023**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le premier projet de règlement 780-22 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Toute personne désirant prendre connaissance du projet de ce règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 23 janvier 2023.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA